



HAL
open science

Master Droit fiscal

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit fiscal. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
hceres-02029502

HAL Id: hceres-02029502

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029502v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADEMIE : PARIS

Etablissement : Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Demande n°S3100015901

Domaine : Droit, science politique

Mention : Droit fiscal

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Le master « Droit fiscal » de l'Université Paris 1 se place dans un créneau extrêmement porteur. Ce master est l'un des rares existants en France dès le niveau de la première année de master. Le master de droit fiscal ici évalué répond à cette idée en associant des enseignants de droit public, de droit privé et de gestion. Le droit fiscal est par essence interdisciplinaire.

Les objectifs pédagogiques sont parfaitement clairs, s'agissant du M1. S'agissant des spécialités de M2, seule la voie « recherche » propose une présentation claire et étoffée de ses objectifs. Les objectifs professionnels sont identifiés en termes vagues (sauf pour la voie Recherche) mais les débouchés apparaissent évidents, au regard du contenu des formations et de la qualité des intervenants (pour ceux qui sont cités dans le dossier...). Ils visent à former des juristes fiscalistes essentiellement. Les besoins existent réellement dans le monde professionnel. De ce point de vue, le master « Droit fiscal » dispose d'un excellent positionnement dans toutes ses spécialités. Selon le dossier, la plupart des titulaires du M1 « Droit fiscal » poursuivent leurs études par une spécialisation en M2, « soit dans les formations fiscales, soit dans d'autres formations juridiques assurant un complément à la première spécialisation fiscale ». La première année est donc bien positionnée.

Le taux d'insertion professionnelle semble très satisfaisant, ce qui n'étonne nullement du fait du besoin croissant de juristes fiscalistes tant dans le secteur public que le secteur privé. Le positionnement dans l'environnement est singulier, lié à la grande renommée de la majorité des spécialités du M2. L'adossement à la recherche est réalisé par le fait que le master « Droit fiscal » peut s'appuyer sur le Centre d'étude des politiques fiscales, membre d'un institut de recherche fédératif : l'Institut André Tunc (EA n°24843). On peut relever la grande implication dans des activités de recherche des membres de l'équipe pédagogique du master. Les publications de cette équipe sont nombreuses et reconnues (publication annuelle de l'année fiscale qui repose essentiellement sur l'équipe pédagogique du M2 « recherche » de Droit fiscal). Essentiellement vouées à la formation de futurs juristes d'entreprise et avocats spécialisés en droit fiscal, les différentes spécialités professionnelles du master n'en sont pas moins rattachées à des laboratoires au rayonnement international. Quant à la spécialité « recherche », elle apparaît centrale, en France, dans la formation des jeunes chercheurs fiscalistes.

Le parcours LMD est cohérent. Le M1 prépare parfaitement des étudiants à suivre les spécialités de M2 en droit fiscal et fiscalité. La première année de master se positionne bien à la suite de la licence « Droit ». Le dossier laisse apparaître une volonté d'ouvrir le master à l'international. En revanche, le dossier n'est pas d'une grande clarté sur ce point, si ce n'est la présentation faite du M2 « Administration fiscale ». Ce dernier repose sur la volonté d'offrir une formation accessible à des fonctionnaires d'administrations fiscales d'autres pays.

De nombreux étudiants étrangers y ont été accueillis (90 % des effectifs). Le dossier indique la volonté de faire de cette formation un outil de perfectionnement et de promotion professionnelle. Le M2 « Administration fiscale » dispose d'une coopération active avec la Direction générale des finances publiques. Ce qui est un point d'appui utile pour l'objectif poursuivi par le master.



Le responsable de la mention est un enseignant-chercheur de renommée internationale. L'équipe pédagogique associe plusieurs des meilleurs spécialistes universitaires des matières enseignées, ainsi que des praticiens renommés assurant d'importantes responsabilités dans les plus grands cabinets d'avocats et entreprises comme dans la fonction publique et la magistrature. La part tronc commun/options de la formation est bien équilibrée avec une partie « Droit fiscal général (UE1)-contentieux fiscal » (UE3) et une part « Droit fiscal des affaires » (UE2 et UE3). Les options complètent les matières fondamentales ainsi définies. Le choix offert est très large mais toujours en lien avec le droit fiscal (directement ou indirectement). Le contenu des formations assure un bon équilibre entre matières « généralistes » et matières plus techniques, et permet ainsi d'assurer une spécialisation optimale et progressive des étudiants. Les contenus proposés dans les deux années du master sont cohérents au regard des objectifs poursuivis par ces formations. Les contenus de la deuxième année aboutissent à une grande cohérence avec ceux de la première année de master. La volonté d'approfondissement est permanente dans les deux spécialités de deuxième année directement liées au droit fiscal. Pour les deux autres, les contenus sont harmonisés avec les cours de première année. Les liens avec le monde professionnel semblent solides et diversifiés - quoique présentés de manière un peu elliptique dans le dossier.

Les nombreuses thèses soutenues chaque année par de jeunes diplômés de la spécialité « recherche » (entre 6 et 9) sont là pour attester de la qualité de la formation, tout comme l'organisation par les doctorants de rencontres régulières avec des chercheurs et praticiens (« Ateliers de droit fiscal »), sans doute fort stimulantes pour l'ensemble des participants. Pour les autres spécialités, leur aspect très « professionnalisant » justifie que la formation à la recherche semble moindre. Le souci de l'ouverture n'apparaît clairement que s'agissant des spécialités « Administration fiscale », et « Droit des affaires et fiscalité ». Toutefois, l'Université Paris 1 peut largement compter sur ses propres ressources humaines et sur les liens particuliers qu'entretiennent les responsables de spécialité avec le monde professionnel comme avec le monde de la recherche pour que des partenariats plus formels n'apparaissent pas forcément nécessaires. Plusieurs professeurs d'universités extérieures à Paris 1 interviennent en outre dans la spécialité « recherche » du M2. Aucune information précise n'est donnée sur l'évaluation des enseignements, des UE ou du pilotage pédagogique (le dossier évoque d'énigmatiques « enquêtes de satisfaction »).

Le master « Droit fiscal » de Paris 1 est sans doute l'une des formations juridiques les plus attractives proposée par cette prestigieuse université. Il est mentionné que la première année de master attire une soixantaine d'étudiants et les différentes spécialités du M2, une trentaine. Les étudiants sont d'origine géographique variée (Paris/province). Bien que les informations fournies manquent de précisions sur l'orientation exacte des jeunes diplômés, on peut supposer que le master garantit à ses anciens étudiants une insertion professionnelle particulièrement aisée. L'excellente réputation du master (et de ses responsables) auprès, notamment, des entreprises et des cabinets d'avocats, et les liens tissés avec les milieux professionnels expliqueraient cela aisément.

Le dossier n'est pas toujours aisé à lire : les informations relatives à chaque spécialité sont disséminées dans plusieurs parties, et leur présentation n'est pas homogène. En outre, les données manquent cruellement sur plusieurs points importants (sélectivité des formations, état des évaluations pratiquées, suivi des diplômés, équipe pédagogique pour deux des quatre spécialités).

- Points forts :
 - Equipe pédagogique d'une qualité exceptionnelle (s'agissant des deux spécialités pour lesquelles ce point est précisé), associant des enseignants-chercheurs de grande renommée et des praticiens de haut niveau.
 - Proximité vraisemblablement très forte avec le monde professionnel.
 - Caractère innovant de plusieurs spécialités de M2.

- Points faibles :
 - L'ouverture internationale du M1 devrait être plus poussée.
 - Avis mitigé sur le rattachement de la spécialité « Ingénierie financière » au master « Droit fiscal ». Cette réserve tient au fait que l'octroi d'un master fiscal semble un peu artificiel. La dominante des cours devrait être fiscale pour l'obtention d'un tel master. Cela ne remet pas en cause l'intérêt du master en soi mais seulement son rattachement au master fiscal.

Avis par spécialité

Droit fiscal

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - La spécialité est l'une des rares qui forme des étudiants à la recherche en droit fiscal. De ce point de vue, l'objectif est rempli. Le nombre de thèses soutenues est satisfaisant.
 - L'équipe pédagogique est de grande qualité. Elle associe sept professeurs à un conseiller d'Etat et cinq professionnels, tous reconnus pour leurs publications en droit fiscal. Les professeurs sont issus des sections CNU 01 et 02 ce qui est un point très positif, en raison du caractère transdisciplinaire de la matière. L'organisation des cours est satisfaisante et complète bien le M1 « Droit fiscal ». La progression pédagogique semble réelle.
 - Les activités de recherche sont satisfaisantes. Forte implication des doctorants, anciens diplômés du master, dans la recherche collective, ce qui atteste de la qualité de la formation à la recherche.
 - L'organisation de nombreuses manifestations scientifiques est un point positif pour les étudiants.
- Point faible :
 - L'intitulé de certains cours mériterait plus de précisions. Par exemple les cours suivants : TVA, Fiscalité de l'entreprise 1... La formation y gagnerait en termes d'affichage scientifique et pédagogique.
- Recommandations :
 - Il faudrait compléter les intitulés de cours.
 - Le dossier ne comprend pas beaucoup de statistiques ni d'informations sur le devenir des étudiants.

Administration fiscale

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Spécialité co-habilitée avec Paris-Dauphine.

- Points forts :
 - La spécialité est l'une des rares qui parachève la formation d'étudiants en droit fiscal. Elle s'apparente quasiment à un diplôme de formation continue. Il forme essentiellement des étudiants étrangers.
 - La formation associe étroitement les deux universités impliquées et les administrations fiscales françaises (Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), Direction de la Législation Fiscale).
 - Le projet est intéressant par l'ouverture internationale et le rayonnement dont peuvent profiter les étudiants des administrations fiscales étrangères.
 - Les cours sont adaptés à l'objectif pédagogique défini dans le projet. L'équipe pédagogique est de grande qualité.
- Points faibles :
 - L'intitulé de certains cours mériterait plus de précisions. Par exemple, les cours suivants : Economie générale, Administration de l'impôt... La formation y gagnerait en termes d'affichage pédagogique.
 - Pas d'information sur les flux sortants. Les informations relatives au nombre de candidatures comme aux débouchés effectivement offerts aux diplômés restent très évasives. Aucune information n'est disponible sur les modalités concrètes de recrutement, la sélection étant apparemment laissée à la discrétion des administrations d'origine des candidats. Il est à craindre que le niveau de formation initiale des candidats ne soit pas toujours homogène (à supposer, en outre, qu'il soit bien en phase avec ce qui est en principe requis pour accéder à une formation de niveau M2).



- L'essentiel des enseignements relatifs à la fiscalité est assuré par des membres de l'administration fiscale (même si le directeur du master - universitaire de grand renom - assure un nombre d'heures de cours significatif). Bien que cela soit sans doute de nature à satisfaire les attentes du public particulier auquel s'adresse cette spécialité (à savoir des fonctionnaires étrangers), on peut tout de même se demander si la responsabilité pédagogique de la formation n'est pas déléguée - de fait - à l'administration fiscale (sans préjuger du contenu ni de la qualité des enseignements, sans doute très bonne au regard du niveau de responsabilité des intervenants).
- Recommandation :
 - Il faudrait compléter les intitulés de certains cours. La fiscalité de l'entreprise mériterait peut être davantage d'enseignements.

Ingénierie financière

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - Cette spécialité fait l'objet d'un double rattachement au domaine « Gestion » (mention « Sciences du management ») et au domaine « Droit » (mention « Droit fiscal »). C'est en soi un point positif.
 - Les débouchés sont nombreux et variés.
 - Diplôme très innovant, offrant apparemment des enseignements de pointe (pour ce que l'on peut en juger, au regard de la faiblesse des informations disponibles), et répondant assurément à une véritable demande, de la part des étudiants comme des employeurs.
- Points faibles :
 - Le rattachement au master fiscal n'est pas d'une grande clarté. Certes il y a des enseignements communs mais le nombre de cours de fiscalité est inférieur aux autres cours.
 - Le titre même de la spécialité devrait inclure la dimension fiscale au minimum.
 - Les termes d'ingénierie fiscale et d'ingénierie financière devraient être précisés.
 - La faiblesse des informations données dans le dossier ne permet pas de juger de la capacité de la formation à répondre aux attentes d'étudiants ayant subi une formation juridique souvent lacunaire. On peut se demander si certains enseignements juridiques de remise à niveau ne devraient pas être proposés, en début de formation.
- Recommandations :
 - Il faudrait compléter les intitulés de certains cours. La fiscalité de l'entreprise mériterait peut être davantage d'enseignements.
 - Aucune information n'est disponible sur le niveau de sélectivité du diplôme (qu'on peut toutefois supposer important au regard de son caractère innovant), ni sur ses débouchés effectifs (qui, à nouveau, sont à n'en pas douter très nombreux). La liste des intervenants n'est pas proposée (peut-être apparaissent-ils dans le dossier du master Management ?). Les modalités d'organisation de la formation restent présentées de manière assez générale, de même que les carrières proposées.

Droit des affaires et fiscalité

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Cette formation apparaît comme utile et de grande qualité. Son intérêt est indéniable. Les juristes de droit des affaires et de droit fiscal sont en effet appréciés. L'association de ces deux matières est évidente dans le monde de l'entreprise. Les débouchés sont donc nombreux et variés.
 - Les cours sont variés et se complètent parfaitement dans les deux branches. L'agencement des enseignements est équilibré entre droit des affaires et droit fiscal.



- Les partenariats sont très satisfaisants : HEC, ACE (Association des Avocats Conseils d'Entreprises), qui se charge d'organiser les séminaires des professionnels dans le cadre du cours « droit fiscal, droit de l'entreprise » et réseau EUCOTAX.
- Le double rattachement droit des affaires droit fiscal se justifie pleinement. De nouveau, le caractère transdisciplinaire du droit fiscal est ici prépondérant.
- Points faibles :
 - Certains intitulés sont vagues. Intituler deux cours « Droit fiscal général » dans ce M2 est critiquable. Il faudrait, selon nous, préciser ces intitulés.
 - Aucune information n'est disponible sur le niveau de sélectivité du diplôme (qu'on peut toutefois supposer important au regard de sa renommée), ni sur ses débouchés effectifs (qui, à nouveau, sont sans doute nombreux). La liste des intervenants n'est pas proposée (peut-être apparaissent-ils dans le dossier du master Droit des affaires ?). Les modalités d'organisation de la formation restent présentées de manière assez elliptique.
- Recommandations :
 - Il faudrait compléter les intitulés de certains cours. La fiscalité de l'entreprise mériterait peut-être davantage d'enseignements identifiables.
 - Apparemment, seul un module complémentaire de droit de la concurrence est proposé aux étudiants provenant d'HEC. On peut se demander si leur formation initiale leur permet de s'intégrer pleinement, et de suivre l'ensemble des enseignements juridiques proposés. Des modules de « rattrapage » pourraient, le cas échéant, être proposés.

Commentaires et recommandations

- Au regard du nombre très important d'options proposé en M1, peut-être serait-il bon d'informer les étudiants (si ce n'est déjà le cas...) des choix qu'il convient de faire, dans la perspective d'intégrer telle ou telle spécialité de M2. Le manque d'informations relatives au devenir des jeunes diplômés suggère qu'une attention peut-être insuffisante a été accordée à cette question (ce qui ne préjuge pas du niveau d'insertion effectif dans la vie professionnelle de ces jeunes diplômés, sans doute très bon). Une enquête plus systématique mériterait ainsi d'être menée, sur ce sujet.
- La demande d'attribution d'une mention spécifique « Droit fiscal » aux formations en cause est parfaitement justifiée, afin d'éviter un rattachement, assez artificiel, aux mentions « Droit public » ou « Droit privé ».
- Les intitulés de certains cours de M2 devraient être plus précis afin de rendre les formations plus lisibles et montrer l'approfondissement opéré en deuxième année de master.